

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DPE 34 Subventions du SYCTOM pour des actions de prévention des déchets - Création de déchèteries - Signature de deux conventions.

M. Mao PÉNINOU et M^{me} **Antoinette GUHL**, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention du SYCTOM pour des actions de prévention des déchets dans le cadre de la création de déchèteries-signature de deux conventions ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11^{ème} en date du 14 mars 2016 ;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19^{ème} en date du 15 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PÉNINOU, au nom de la 3^{ème} commission, et par Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer les deux conventions pour la subvention du SYCTOM pour des actions de prévention des déchets dans le cadre de la création de deux déchèteries : Porte de Pantin (19^{ème}) et Boulevard de Ménilmontant (11^{ème}).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder à l'émission des titres de recette correspondants.

Article 3 : Les recettes seront perçues sur le budget de la Ville de Paris, exercice 2016 et ultérieurs, autorisations de programme 04330 et 04331, chapitre 13, nature 1318, fonction 8, rubrique 812 du budget d'investissement de la Ville de Paris, selon les échéances définies dans les conventions.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO